



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 janvier 2019
Français
Original : anglais

Pouvoirs des représentants suppléants du Pérou au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 9 janvier 2019 indiquant que M. Fernando Ordoñez Velázquez et M. Navío Wilbert Vera Mendoza ont été nommés représentants suppléants du Pérou au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

